

# Règlement Intérieur

## Inscription :

L'adhésion à l'association « MUGIMENDU » implique le paiement de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical (daté de moins de 3 mois), et de verser une cotisation annuelle de 15€ (non remboursable)

Le mineur doit fournir une autorisation parentale ;

Elle suppose l'acceptation et le respect du présent règlement.

L'adhérent(e) s'engage sur une période allant de septembre à juin.

Il, elle assure de participer aux spectacles organisés par l'association

## Accès à la salle :

Seuls les adhérents dûment inscrits peuvent participer aux activités ;

Les séances ou cours se déroulent sous la responsabilité exclusive des professeurs selon les horaires affichés dans la salle ;

En dehors de ces horaires, les parents sont responsables de leurs enfants (ils sont tenus de les accompagner à la salle et de venir les chercher à la fin du cours) ;

Des changements de groupes ou d'horaires peuvent éventuellement intervenir en cours de saison mais resteront limités.

## Tenue vestimentaire :

La participation aux activités nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée ;

Des chaussures de ville sont strictement interdites dans la salle ;

Il est conseillé aux adhérents de ne pas porter de bijoux et d'attacher les cheveux longs pendant les activités.

## Spectacles et autres manifestations :

Tout adhérent à l'association « MUGIMENDU » est susceptible de participer à des spectacles et manifestations en intérieur ou en extérieur.

## Assurance et responsabilité :

Les adhérents inscrits sont couverts par l'assurance de l'association à l'occasion de leur participation aux activités, spectacles et autres manifestations de l'association ;

## L'association décline toute responsabilité :

Si une personne non inscrite se blesse ;

Si un problème survient dans la salle en dehors des heures d'activité, etc... ;

En cas de perte ou de vol d'objets personnels (bijoux, vêtements, etc...).

Dans le cas où le certificat médical n'est pas fourni, l'association rejette toute responsabilité en cas de blessure.

## Divers :

Pour tout renseignement, s'adresser à la personne de permanence ou à un membre du bureau. en dehors des séances d'activité.

L'intervention aux cours des parents ou des personnes extérieures à l'association est strictement interdite. Dans les cas exceptionnels la présence des parents peut être admise avec l'accord du professeur ou du bureau

## Il est interdit :

De fumer à l'intérieur des locaux, De détériorer le matériel ;

D'importuner les autres adhérent(e)s, ou les membres du bureau ;

Toute violence commise par un adhérent, ou tout vol pris en flagrant délit entraîne l'exclusion immédiate du (de la) concerné(e)!

Le professeur se réserve le droit de refuser l'accès au cours à un adhérent qui a un comportement suspect, ou qui risquerait de perturber le cours (Alcool, drogue, qui parle trop, sous l'emprise de médicaments etc...).

## Droits à l'image :

Vous autorisez ! l'utilisation à but non commercial des photos & des vidéos prises lors d'entraînements ou événements du club, voir ! fiche d'inscription ! pour valider OUI ou NON

## Informations Coronavirus :

Le risque zéro n'existant pas ! l'association Mugimendu ne sera pas tenue responsable dans le cas où L'adhérent(e) contracterait la maladie dans nos locaux